



*Conseil Communautaire  
du lundi 15 avril 2019  
à 20 h 30 à l'EICT*

*Date de convocation : 10 avril 2019*

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Présents :** Monsieur Sylvian CALS (à partir de 20 h 50), Monsieur Robert ROUMEGOUX, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise BARDOU, Madame Corinne BELOU, Monsieur Jean-Louis CALVET, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Monsieur Hervé SOULIE, Monsieur Christian CROS, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Claude OLIVIER, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Madame Floriane THOMAS-BAUGUIL, Monsieur Bernard TROUILHET.

**Excusés donnant procuration :** Madame Sylvie BASCOUL donnant procuration à Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Jérôme FABRIES donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Marie-Claude ROBERT donnant procuration à Monsieur Jean François COMBELLES, Madame Béatrix JOLLET donnant procuration à Madame Corinne BELOU.

**Excusée absente :** Madame Françoise MAURIE

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Henri VIAULES.

**Participaient également :**

Monsieur Christian BAULES (Trésorier), Monsieur Bernard FABRE (D.G.S. Communauté de Communes Centre Tarn), Madame Emilie ALBERT, Madame Clémence de CRUZEL et Madame Virginie PRADELLES (Pôle Administration Communauté de Communes Centre Tarn).

## **DÉCISIONS DE BUREAU PAR DELEGATION**

**2019-05 du mardi 19 mars 2019: Développement économique – Maison de Santé Pluridisciplinaire de Réalmont – Avenant n°2 au bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec la FONDATION BON SAUVEUR D'ALBY**

La FONDATION BON SAUVEUR D'ALBY, a sollicité les services de la Communauté de Communes afin de pouvoir disposer d'un nouvel espace (d'une surface de 19,29 m<sup>2</sup>) jusqu'alors non attribué (situé à l'étage de l'équipement médical et jouxtant leurs locaux).

Il est proposé d'officialiser cette nouvelle affectation en passant un avenant au bail de locaux à usage exclusivement professionnel (signé le 1<sup>er</sup> mars 2017 entre ladite Fondation et la Communauté de Communes). Cet avenant réévaluera le loyer mensuel appelé à hauteur de 2 130 € et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2019.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant.

# DÉLIBÉRATIONS

## PÔLE ADMINISTRATION - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

### **- Budget principal : affectation du résultat 2018**

M. le Président rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 19 mars 2019, le Compte Administratif 2018 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

<b><u>Section de fonctionnement :</u></b>	
Dépenses de fonctionnement :	- 3 373 895,15 €
Recettes de fonctionnement :	+ <u>3 857 768,62€</u>
Résultat de l'exercice 2018	+ 483 873,47 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2017 :	+ <u>811 492,67 €</u>
Résultat cumulé 2018 :	+ 1 295 366,14 €

<b><u>Section d'investissement :</u></b>	
Dépenses d'investissement :	- 1 589 816,86 €
Recettes d'investissement :	+ <u>1 875 591,86 €</u>
Résultat de l'exercice 2018 :	+ 285 775,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2017 :	- <u>356 192,92 €</u>
Résultat cumulé 2018 :	- 70 417,92 €
Restes à réaliser dépenses :	- 1 285 500,00 €
Restes à réaliser recettes :	+ <u>856 506,00 €</u>
Solde restes à réaliser :	- 428 994,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement :	- 499 411,92 €
--	----------------

Le résultat cumulé de fonctionnement 2018, soit, **+ 1 295 366,14 €**, sera repris au budget de l'exercice 2019 à la ligne 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (correspondant au besoin de financement de la section d'investissement) pour un montant de **+ 499 411,92 €** et le solde à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de **+ 795 954,22 €**.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2018 du budget principal.

### **- Budget annexe MSP : affectation du résultat 2018**

M. le Président rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 19 mars 2019, le Compte Administratif 2018 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

<b><u>Section de fonctionnement :</u></b>	
Dépenses de fonctionnement :	- 143 546,27 €
Recettes de fonctionnement :	+ <u>184 943,05 €</u>
Résultat de l'exercice 2018	+ 41 396,78 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2017 :	+ <u>33 915,15 €</u>

Résultat cumulé 2018 :	+ 75 311,93 €
<b>Section d'investissement :</b>	
Dépenses d'investissement :	- 189 667,10 €
Recettes d'investissement :	+ 269 444,96 €
Résultat de l'exercice 2018 :	+ 79 777,86
Résultat à la clôture de l'exercice 2017 :	- 10 417,10 €
Résultat cumulé 2018 :	+ 69 360,76 €
Restes à réaliser dépenses :	- 136 000,00 €
Restes à réaliser recettes :	+ 0,00 €
Solde restes à réaliser :	- 136 000,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	- 66 639,24 €

Le résultat cumulé de fonctionnement 2018, soit, **+ 75 311,93 €**, sera repris au budget de l'exercice 2019 à la ligne 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (correspondant au besoin de financement de la section d'investissement) pour un montant de **+ 66 639,24 €** et le solde à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de **+ 8 672,69 €**.

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2018 du budget annexe MSP.

#### **- Budget annexe Ordures Ménagères : affectation du résultat 2018**

M. le Président rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 19 mars 2019, le Compte Administratif 2018 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Dépenses de fonctionnement :	- 1 041 900,10 €
Recettes de fonctionnement :	+ 1 060 225,44 €
Résultat de l'exercice 2018	+ 18 325,34 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2017 :	+ 172 342,00 €
Résultat cumulé 2018 :	+ 190 667,34 €

<b>Section d'investissement :</b>	
Dépenses d'investissement :	- 210 226,62 €
Recettes d'investissement :	+ 134 858,16 €
Résultat de l'exercice 2018 :	- 75 368,46 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2017 :	+ 39 066,20 €
Résultat cumulé 2018 :	- 36 302,26 €
Restes à réaliser dépenses :	- 58 900,00 €
Restes à réaliser recettes :	+ 58 900,00 €
Solde restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement :	36 302,26 €
--	-------------

Le résultat cumulé de fonctionnement 2018, soit, + **190 667,34 €**, sera repris au budget de l'exercice 2019 à la ligne 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (correspondant au besoin de financement de la section d'investissement) pour un montant de + **36 302,26 €** et le solde à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de + **154 365,08 €**.

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2018 du budget annexe ordures ménagères.

#### - Budget annexe SPANC : affectation du résultat 2018

M. le Président rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 19 mars 2019, le Compte Administratif 2018 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Dépenses de fonctionnement :	- 42 520,53 €
Recettes de fonctionnement :	+ <u>36 060,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2018	- 6 460,53 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2017 :	+ <u>104 671,29 €</u>
Résultat cumulé 2018 :	+ 98 210,76 €

Ce résultat, soit + **98 210,76 €**, sera intégralement repris au budget de l'exercice 2019 à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » .

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2018 du budget annexe SPANC.

#### - Budget annexe SERVICE COMMUN : affectation du résultat 2018

M. le Président rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 19 mars 2019, le Compte Administratif 2018 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Dépenses de fonctionnement :	- 95 410,44 €
Recettes de fonctionnement :	+ <u>83 141,42 €</u>
Résultat de l'exercice 2018	- 12 269,02 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2017 :	+ <u>1 731,54 €</u>
Résultat cumulé 2018 :	- 10 537,48 €

<b>Section d'investissement :</b>	
Dépenses d'investissement :	- 11 648,88 €
Recettes d'investissement :	+ <u>12 034,38 €</u>
Résultat de l'exercice 2018 :	+ 385,50 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2017 :	- <u>263,28 €</u>
Résultat cumulé 2018 :	+ 122,22 €

Restes à réaliser dépenses :	- 3 250,00 €
Restes à réaliser recettes :	+ 3 250,00 €
Solde restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €

Le résultat cumulé de fonctionnement 2018, soit, - **10 537,48 €**, sera repris au budget de l'exercice 2019 à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » .

Le résultat cumulé d'investissement 2018, soit, + **122,22 €**, sera repris au budget de l'exercice 2019 à la ligne 001 « résultat d'investissement reporté » .

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2018 du budget annexe service commun.

### - Vote des taux 2019 de la fiscalité ménage

M. le Président informe l'assemblée qu'au regard des nouvelles bases d'imposition prévisionnelles notifiées par l'État, et dans le prolongement des orientations budgétaires pour 2019 il est proposé de maintenir les taux de la fiscalité ménage pour un produit fiscal 2019 attendu comme suit :

	Taux 2019	Base d'imposition	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	13,36%	9 490 000	1 267 864 €
Foncier bâti	3,37%	8 230 000	277 351 €
Foncier non bâti	8,98%	544 300	48 878 €
<b>TOTAUX</b>		18 264 300	1 594 093 €

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, retient ces propositions et inscrit ce produit sur le budget primitif principal 2019.

### - Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises 2019

M. le Président informe l'assemblée qu'au regard des bases de cotisation foncière des entreprises notifiées par l'État, intégrant les décisions prises en matière de cotisation minimum, il est proposé de maintenir le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2019 et de mettre en réserve le taux de 0,67

Chaque année, sur l'état 1259, est mentionné le taux maximum de droit commun qui correspond à l'augmentation du taux moyen pondéré de la Taxe d'Habitation au niveau de l'ensemble des communes membres. Le Conseil Communautaire a la possibilité :

- soit d'appliquer ce taux,
- soit d'inscrire en réserve, la différence entre le taux en vigueur et le taux maximum de droit commun.

Pour mémoire, le choix a été fait de ne pas augmenter le taux de la CFE durant les 3 dernières années, ainsi ont été mis en réserve les taux suivants : 0,60 % en 2016, 0,25 % en 2017 et 0,13 % en 2018.

Pour 2019, le Conseil Communautaire peut :

- soit utiliser le taux de réserve de 2016 et augmenter de ce fait le taux CFE à 32,65 % (+ 11 754 €),
- soit maintenir le taux en vigueur, 32,05 %, et mettre en réserve le taux de 0,67 % (0,60 % de 2016 + 0,07 % de 2019) les taux mis en réserve en 2017 et 2018 y étant maintenus.

Base 2019	Taux 2019	Produit 2019
1 959 000	32,05%	627 860,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2019, de mettre en réserve le taux de 0,67 % et d'inscrire le produit sur le budget primitif principal 2019.

#### - Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2019

M. le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2014-28 en date du 23 avril 2014, il a été fait le choix du financement par la taxe du service des ordures ménagères sur l'ensemble de son périmètre, à compter du 1er janvier 2014.

Il convient de se prononcer sur le taux de cette taxe applicable en 2019. Au regard des bases notifiées par l'Etat et du produit attendu de cette taxe pour équilibrer le budget des ordures ménagères, il est proposé le taux suivant:

	Bases 2019	Taux 2019	Produits 2019
ARIFAT	87 295	12,89	11 252 €
FAUCH	313 999	12,89	40 474 €
LABOUTARIE	297 394	12,89	38 334 €
LAMILLARIE	340 316	12,89	43 867 €
LOMBERS	711 319	12,89	91 689 €
MONTREDON-LABESSONNIE	1 582 949	12,89	204 042 €
ORBAN	149 232	12,89	19 236 €
POULAN-POUZOLS	298 145	12,89	38 431 €
REALMONT	3 256 698	12,89	419 788 €
RONEL	172 545	12,89	22 241 €
ROUMEGOUX	134 835	12,89	17 380 €
SAINT-ANTONIN-DE-LACALM	165 493	12,89	21 332 €
SAINT-LIEUX-LAFENASSE	264 587	12,89	34 105 €
SIEURAC	98 204	12,89	12 658 €
TERRE-CLAPIER	142 548	12,89	18 374 €
TERRE DE BANCALIE	964 277	12,89	124 295 €
LE TRAVET	84 269	12,89	10 862 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 099 828</b>		<b>1 044 068</b>

soit un produit total de : 1 044 068,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions et inscrit ce produit sur le budget primitif annexe Ordures Ménagères 2019.

#### - Attributions de compensation 2019

Au vu du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 15 février 2019, M. le Président propose à l'assemblée d'arrêter comme suit les attributions de compensation 2019:

COMMUNES	attribution négative	attribution positive
ARIFAT		22 280,86
FAUCH	-23 521,14	
LABOUTARIÉ		34 432,52
LAMILLARIÉ	-18 479,56	
LOMBERS		85 343,01
MONTREDON LABESSONNIÉ		34 665,59
ORBAN	-23 287,59	
POULAN-POUZOLS	-23 543,44	
REALMONT		328 171,40
RONEL	-19 412,40	
ROUMEGOUX	-14 210,04	
ST ANTONIN DE LACALM	-12 894,94	
ST LIEUX LAFENASSE	-12 549,46	
SIEURAC	-14 307,28	
TERRE CLAPIER	-17 301,42	
TERRE DE BANCALIE	-91 004,93	
LE TRAVET	-14 636,67	
<b>TOTAL</b>	<b>-194 143,94</b>	<b>504 893,38</b>

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions sous réserve de l'accord des Communes membres à la majorité qualifiée et inscrit ce produit sur le budget primitif principal 2019.

#### - Budget primitif principal 2019

M. le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif principal pour l'année 2019.

Conformément au débat d'orientation budgétaire, ce dernier vise à assurer la continuité des engagements de la Communauté de Communes et a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2018 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Sur la base de ces propositions, le budget 2019 s'établit tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

Budget primitif 2019 : budget principal	
section de fonctionnement	4 802 088,00 €
section d'investissement	3 703 480,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions et adopte le budget primitif principal 2019.

#### - Budget primitif annexe 2019 : Maisons de Santé Pluridisciplinaires

M. le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif annexe relatif aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires (M.S.P.) pour l'année 2019.

Conformément au débat d'orientation budgétaire, ce dernier vise à assurer la continuité des engagements de la Communauté de Communes Il a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2018 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Sur la base de ces propositions, le budget 2019 s'établit tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

Budget primitif annexe 2019 : MSP	
section de fonctionnement	748 621,00 €
section d'investissement	717 934,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe MSP 2019.

#### - Budget primitif annexe 2019 : Ordures Ménagères

M. le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif annexe relatif aux ordures ménagères pour l'année 2019.

Conformément au débat d'orientation budgétaire, ce dernier vise à assurer la continuité des engagements de la Communauté de Communes Il a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2018 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Sur la base de ces propositions, le budget 2019 s'établit tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

Budget primitif annexe 2019 : ordures ménagères	
section de fonctionnement	1 227 738,00 €
section d'investissement	140 258,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions et adopte le budget primitif principal annexe ordures ménagères 2019.

#### - Budget primitif annexe 2019 : Service Commun

M. le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif annexe relatif au Service Commun pour l'année 2019.

Conformément au débat d'orientation budgétaire, ce dernier vise à assurer la continuité des engagements de la Communauté de Communes Il a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2018 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Sur la base de ces propositions, le budget 2019 s'établit tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

Budget primitif annexe 2018 : service commun	
section de fonctionnement	117 538,00 €
section d'investissement	16 522,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe service commun 2019.

#### - Budget primitif annexe 2019 : SPANC

M. le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif annexe relatif au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2019.

Ce dernier s'établit tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à la somme de 124 111,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe SPANC 2019.

#### - Budget primitif annexe 2019 : ZAC LABOUTARIE

M. le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif annexe relatif à la ZAC de Laboutarié pour l'année 2019.

Conformément au débat d'orientation budgétaire, ce dernier vise à assurer la continuité des engagements de la Communauté de Communes. Il a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2018 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Sur la base de ces propositions, le budget 2019 s'établit tant en recettes qu'en dépenses comme suit :



<b>Budget primitif annexe 2019 : ZAC de Laboutarié</b>	
section de fonctionnement	652 861,00€
section d'investissement	657 021,00€

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe ZAC de Laboutarié 2019.

#### **- Budget primitif annexe 2019 : ZA LOMBERS**

M. le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif annexe relatif à la ZA de Lombers pour l'année 2019.

Conformément au débat d'orientation budgétaire, ce dernier vise à assurer la continuité des engagements de la Communauté de Communes. Il a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2018 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Sur la base de ces propositions, le budget 2019 s'établit tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

<b>Budget primitif annexe 2019 : ZA de Lombers</b>	
section de fonctionnement	517 488,00€
section d'investissement	461 248,00€

le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe ZA de Lombers 2019.

#### **- Budget primitif annexe 2019 : ZA FOURNIALS**

M. le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif annexe relatif à la ZA des Fournials pour l'année 2019.

Conformément au débat d'orientation budgétaire, ce dernier vise à assurer la continuité des engagements de la Communauté de Communes. Il a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2018 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Sur la base de ces propositions, le budget 2019 s'établit tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

<b>Budget primitif annexe 2019 : ZA des Fournials</b>	
section de fonctionnement	93 322,00€
section d'investissement	93 417,00€

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe ZA des Fournials 2019.

#### **- Aménagement « Coeur de village et ses espaces multi-générationnels » à Laboutarié – Versement d'un fonds de concours**

M. le Président informe l'assemblée que les travaux de réfection du parking et des abords de la salle des fêtes de Laboutarié réalisés courant 2018 sous maîtrise d'ouvrage communale ont aussi concerné la VIC n° 18 qui jouxte et dessert lesdits espaces publics.

Sur un coût total de 331 548,64 € TTC (276 290,53 € HT), les travaux de terrassement et de réfection de la chaussée de la VIC n° 18 se sont élevés à 15 355,48 € TTC (12 796,24 € HT). Le montant total des

subventions mobilisées par la Commune s'élevant à 35 956,20 €, il est proposé de prendre en charge le coût inhérent à la VIC.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de verser un fonds de concours d'un montant de 15 355,48 € pour financer la réalisation de l'opération "Coeur de village et ses espaces multi-générationnels" à Laboutarié.

#### **- Projet de création de la SCIC REHAB - Promesse de souscription**

M. le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 6 mars 2018 (*délibération n° 2018-014*), le Conseil Communautaire a donné son accord pour la création d'une SCIC Rénovation, sachant qu'il aurait à déterminer, le jour venu, le montant de la participation de la Communauté de Communes au capital de ladite société.

Afin que ce projet coopératif de Rénovation Energétique de l'Habitat de l'Albigeois et des Bastides (SCIC REHAB) devienne réalité, il est aujourd'hui proposé d'effectuer une promesse de souscription à hauteur de 0,65 € / habitant, soit sur la base d'une population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 11 207 habitants, la somme de 7 284,55 € arrondie à 7 280 €, correspondant à la souscription de 364 parts sociales d'un montant unitaire de 20 €.

Pour mémoire, ce projet repose sur différents constats :

- la performance énergétique nécessite une vision globale, la rénovation par étapes étant source de désillusions tant au niveau de l'efficacité que du coût,
- rénover selon les principes « BBC » n'est pas une utopie, la réduction des factures énergétiques venant compenser en tout ou partie le coût de l'emprunt contracté pour la réalisation des travaux,
- très peu de rénovations sont performantes, les économies d'énergie étant le plus souvent inférieures à 30 %,
- aucun opérateur global n'existe à l'échelle du territoire pour accompagner les propriétaires qui, pour certains, font l'objet de démarches commerciales abusives,
- le secteur résidentiel est le premier poste de consommation d'énergie du territoire et le potentiel de rénovation est estimé à 10 000 logements.

Le projet de SCIC REHAB, regroupant tous les acteurs de la rénovation, propose un accompagnement global pour des rénovations performantes et garanties et contribuerait ainsi à :

- endiguer la précarité énergétique,
- adopter des solutions respectueuse de bâti ancien et de l'environnement,
- combiner économies d'énergie, autonomie énergétique, santé, confort et qualité de vie,
- soutenir l'activité locale.

La forme juridique retenue serait celle de la SARL à capital variable constituée de cinq catégories d'associés détenant un nombre de parts sociales distinct : les salariés, les entreprises, les collectivités, les particuliers et les acteurs engagés, l'objectif étant de disposer au démarrage de fonds propres à hauteur de 200 000 €.

Le Conseil Communautaire, **à la majorité** (1 voix contre : M. MARCUZZO), décide de soutenir le projet de création de la SCIC REHAB et d'effectuer, à cet effet, une promesse de souscription à hauteur de 7 280 €, montant maximal qui sera en tout ou partie versé sur demande.

#### **- Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

M. le Président informe l'assemblée que depuis sa création la Communauté de Communes procède, par délibération, à des créations de poste au fur et à mesure de l'évolution des services et de la carrière des agents, certains postes étant amenés à être vacants.

Afin d'améliorer l'information de l'assemblée, il propose d'arrêter le nouveau tableau des effectifs qui récapitule l'ensemble des postes ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Conformément aux textes en vigueur, ce document sera actualisé chaque année et annexé au budget primitif de l'exercice.

## TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2019

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Emploi	Grade	Tps de travail	Ouvert	Pourvu	Vacant
Directeur général des services	Attaché principal (détaché sur emploi fonctionnel)	35	1	1	0
Responsable du Pôle Développement Territorial	Attaché	35	1	1	0
Responsable du Pôle Administration	Attaché	35	1	1	0
Responsable du Pôle Services à la Population	Attaché	35	1	1	0
Assistante de Direction	Rédacteur territorial	35	1	1	0
Instructeur ADS	Rédacteur territorial	35	1	1	0
Comptabilité – Finances	Rédacteur territorial	35	1	1	0
Chargé de mission Développement économique	Adjoint administratif principal 2ème classe	35	1	1	0
Coordinatrice Enfance-Jeunesse & Vie Sociale	Adjoint administratif	35	1	1	0
Animateur MSAP	Adjoint administratif	35	1	1	0
Agent d'accueil et d'animation touristique	Adjoint administratif	35	1	1	0
Animateur MSAP	Adjoint administratif	32	1	1	0
Animateur MSAP	Adjoint administratif	35	1	1	0
<b>TOTAL Filière Administrative</b>			<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>

<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Emploi	Grade	Tps de travail	Ouvert	Pourvu	Vacant
Coordinatrice Enfance	Animateur principal 2ème classe	35	1	1	0
Animatrice du RIME	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35	1	1	0
<b>TOTAL Filière Animation</b>			<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Emploi	Grade	Tps de travail	Ouvert	Pourvu	Vacant
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	35	1	1	0
Coordinatrice des actions culturelles	Adjoint du patrimoine	35	1	1	0
<b>TOTAL Filière Culturelle</b>			<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Emploi	Grade	Tps de travail	Ouvert	Pourvu	Vacant
Responsable du Pôle Technique	Ingénieur principal	35	1	1	0
Technicien Patrimoine et Projets	Technicien principal 2ème classe	35	1	1	0
Responsable du service Ordures Ménagères	Agent de Maîtrise	35	1	1	0
Chauffeur/Ripeur	Agent de Maîtrise	35	1	1	0
Chauffeur/Ripeur	Agent de Maîtrise	35	1	1	0
Agent d'entretien polyvalent	Agent de Maîtrise	35	1	1	0
Agent de collecte	Agent de Maîtrise	35	1	1	0
Chauffeur/Ripeur	Agent de Maîtrise	35	1	1	0
Agent de collecte	Adjoint technique principal 2ème Classe	23	1	1	0
Chauffeur/Ripeur	Adjoint technique principal 2ème Classe	35	1	1	0
Chauffeur/Ripeur	Adjoint technique principal 2ème Classe	35	1	1	0
Chauffeur/Ripeur	Adjoint technique 2ème Classe	35	1	1	0
Régisseur	Adjoint technique 2ème Classe	35	1	1	0
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique 2ème Classe	35	1	1	0
Animateur Développeur Numérique	Adjoint technique 2ème Classe	35	1	1	0
<b>TOTAL Filière Technique</b>			<b>15</b>	<b>15</b>	<b>0</b>

<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
Emploi	Grade	Tps de travail	Ouvert	Pourvu	Vacant
Animatrice RAM	Educateur principal de jeunes enfants	29	1	1	0
<b>TOTAL Filière Médico-Sociale</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>33</b>	<b>33</b>	<b>0</b>
----------------------	--	--	-----------	-----------	----------

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête le tableau des effectifs susvisé.

**- Recrutement d'un agent contractuel dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » en qualité d'agent d'entretien polyvalent au service des Ordures Ménagères**

M. le Président propose à l'assemblée de créer un poste d'agent d'entretien polyvalent non titulaire à temps non complet dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » afin d'assurer la continuité du service des Ordures Ménagères.

Il s'agit d'un contrat aidé d'une durée d'un an renouvelable qui prendrait effet le 1<sup>er</sup> mai 2019.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à procéder audit recrutement et à signer le contrat correspondant.

**- Suppression et création d'emplois permanents suite à avancement de grade**

M. le Président informe l'assemblée que suite aux propositions d'avancement de grade 2019 formulées auprès du CDG81, il convient de prévoir les suppressions et créations des postes concernés suivantes :

Suppression :

- un emploi permanent à temps complet d'Agent de maîtrise,
- un emploi permanent à temps complet de Rédacteur,
- un emploi permanent à temps complet d'Attaché.

Création :

- un emploi permanent à temps complet d'Agent de maîtrise principal à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019,
- un emploi permanent à temps complet de Rédacteur principal de 2ème classe, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019,
- un emploi permanent à temps complet d'Attaché principal à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les suppressions et créations de postes susvisées et par voie de conséquence la modification du tableau des effectifs.

## **PÔLE SERVICES A LA POPULATION**

**- Action sociale d'intérêt communautaire – Subventions de fonctionnement 2019**

Conformément aux statuts et aux conventions de partenariat et d'objectifs en vigueur, M. CHAMAYOU propose l'assemblée d'attribuer au titre de l'exercice 2019 les subventions suivantes :

- Petite enfance - structures d'accueil collectif :

Bénéficiaire	Objet	Montant
Association La Passerelle	Fonctionnement crèche 2019	71 612 €
Association La Farandole	Fonctionnement crèche 2019	70 145 €
Association Ma 2 <sup>ème</sup> Maison	Fonctionnement micro-crèche St-Lieux Lafenasse 2019	66 000 €
Association Ma 2 <sup>ème</sup> Maison	Fonctionnement micro-crèche Fauch 2019	52 500 €
Association Les P'tits Bouchons	Prise en charge loyer 2019 Maison Assistantes Maternelles	4 680 €
Association La Passerelle	Soutien de l'action : mise en place « Café parents »	600 €

- Personnes âgées :

Bénéficiaire	Objet	Montant
ADMR de Réalmont	Fonctionnement Service portage repas 2019	8 500 €

- Actions transversales enfance jeunesse 2019 :

<b>Mairie de Réalmont</b>		
	4 chantiers Loisirs	1 600 €
	Découvertes sportives et culturelles estivales	1 000 €
	Ateliers audio-visuel	275 €
	Ateliers musicaux projet de groupe	250 €
	Séjour Partagé primaire et pré-ados +Ados	2 660 €
	Accompagnement projet CLAS Collège	381 €
	Ateliers Théâtre	300 €
	Ateliers Familles	255 €
<b>Mairie de Lombers</b>		
	2 Chantiers Loisirs	800 €
	Projet jeunes Equipements multi sport	500 €
<b>Mairie de Montredon Labessonnié</b>		
	Chantier Loisirs	400 €
<b>Mairie de Terre-de-Bancalié</b>		
	3 chantiers loisirs (St Antonin/ le Travet, Terre Clapier et Roumegoux)	1 200 €
<b>Mairie de Lamillarié</b>		
	Chantier Loisirs	400 €
<b>Mairie d'Orban</b>		
	Chantier Loisirs	400 €
<b>Mairie de Sieurac</b>		
	Chantier Loisirs	400 €

<b>Mairie de Laboutarié</b>		
	Chantier Loisirs	400 €
<b>Association La Passerelle</b>		
	Séjour partagé maternelle	1 296 €
	Projet Mission Secours	250 €
<b>Association tennis Réalmontais</b>		
	Initiation au tennis sur temps péri-scolaires	500 €

- Soutien financier aux actions et projets associatifs d'intérêt communautaire 2019:

Bénéficiaire	Événement	Modalités	Montant
Union Fédérale Anciens Combattants Centre Tarn	Réalisation d'un drapeau	Partenariat communion	900 €
Association La Clé des Chants	Fête de l'association : 20 ans	Partenariat communication	1 000 €
Association Souvenir Français	Réalisation d'un drapeau	Partenariat communication	600 €
Association Réalités Réalmontaises	Foire agricole 2019	Partenariat communication	1 000 €
Association Multisports Montredonnaise	Foulées Montredonnaises	Partenariat communication	500 €
Association Castelroc	Castel & Dragon	Partenariat communication	500 €
Association Aici Sem Plan*	Programme d'actions EVS 2019	Partenariat vie sociale	3 000 €

\* L'attribution de la subvention à l'Association Aici Sem Plan est conditionnée par la signature d'une convention précisant le programme d'actions 2019. Ce soutien s'inscrit dans l'accompagnement de ladite association dans sa demande de labellisation « Espace de Vie Sociale » auprès de la CAF du Tarn.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, retient ces propositions et les inscrit au budget primitif 2019.

**- Actions environnementales d'intérêt communautaire 2019 : Collecte des films plastiques agricoles usagés**

M. CHAMAYOU informe l'assemblée qu'à l'image des précédents exercices, la FD CUMA du Tarn a organisé du 1<sup>er</sup> au 5 avril 2019, un programme de collecte des films plastiques d'élevage ainsi que des ficelles et filets plastiques.

*Pour information, ont été collectées en 2018 à l'échelle départementale : 252 tonnes de films d'enrubannage et de bâches d'ensilage, 62 tonnes de ficelles et 58 tonnes de filets. Pour Centre Tarn, le tonnage total s'est élevé à 52 contre 32 en 2018.*

Cette action de recyclage participant pleinement au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, il est proposé d'attribuer à la FD CUMA du Tarn, au titre de l'exercice 2019, une subvention d'un montant de 1 760 € (une somme identique à 2018)

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, retient cette proposition et l'inscrit au budget primitif 2019.

## **PÔLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **- Dojo Départemental : Mise à disposition d'un terrain par la Commune de Réalmont**

M. le Président rappelle à l'assemblée que la Commune de Réalmont a mis à disposition de la Communauté de Communes un terrain situé au lieu-dit « La Prade et Coustete Vieille », pour la construction du Dojo Départemental.

Ce bâtiment ayant été réceptionné en mai 2018, il convient de formaliser la mise à disposition du terrain au moyen d'un procès-verbal qui en précise les modalités. Pour ce faire, il s'est avéré nécessaire de procéder à la division de la parcelle d'origine, cadastrée sous le n° 1558 – section C, en deux parcelles n° 1561 et 1562. Seule cette dernière, d'une contenance de 5 748 m<sup>2</sup>, est mise à disposition de la Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- accepte la mise à disposition par la Commune de Réalmont, à titre gratuit et pour une durée indéterminée, de la parcelle cadastrée n° 1562 – section C,
- autorise M. le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition et toute autre pièce afférente à cette décision.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. MARCUZZO fait état du mécontentement de certains habitants de la Commune de Sieurac au sujet du tri des ordures ménagères.

La séance est levée à 22 heures 50.